

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 964<sup>e</sup> séance tenue le 14 janvier 2003,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

---

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Michel D. Laurier, M. Claude Lamarche, M. Jacques Frémont, M. Réjean Poirier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Jean-Pierre Côté, M. Pierre Simonet; des étudiants, M. Ange Langlois, M. François Vincent; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Patrick Vinay; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Laurent Descarries, M. Sang Nguyen, M. François Péronnet, M. Fernand A. Roberge; le chargé de cours, M. Michel Savage; des étudiants, Mme Geneviève Lanoue-LaRue, M. Nicolas Fournier; un observateur, M. Germain Carreau.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

M. Michel Lespérance souhaite la bienvenue à Mme Maryse Rinfret-Raynor, qui préside sa première séance de la Commission des études à la suite de sa nomination comme vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue. Mme Rinfret-Raynor remercie la Commission de son accueil, et souhaite, en ce début d'année, que cette instance poursuive ses travaux dans un contexte de sérénité et de collaboration.

CE-964-1

ORDRE DU JOUR

CE-964-1

L'ordre du jour se lit :

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la 963<sup>e</sup> séance tenue le 17 décembre 2002
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté des sciences de l'éducation
    - Refonte du programme de Baccalauréat en éducation, enseignement en adaptation scolaire (anciennement *orthopédagogie*)
  - 5.2 Faculté des arts et des sciences
    - Règlement pédagogique facultaire
    - Modifications aux articles 2.1, 4.2, 8.6, 12.2, 13.1, 14.
  - 5.3 Faculté des arts et des sciences
    - École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
    - Modifications au programme de Certificat en archivistique

- 5.4 Faculté des arts et des sciences  
Direction des programmes de langues et de cultures anglaise et étrangères—DPLCAE
  - Modifications au programme de Mineur en études néo-helléniques
- 5.5 Faculté des arts et des sciences  
Département de philosophie
  - Modifications aux programmes de B.A. spécialisé, de Majeur et de Mineur en philosophie
- 5.6 Faculté des arts et des sciences
  - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales
- 5.7 Faculté des arts et des sciences  
Département de sociologie
  - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sociologie, et au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie
- 5.8 Faculté des arts et des sciences  
Service d'accueil et de gestion des études
  - Modifications au programme de Baccalauréat 120 crédits, Structure d'accueil
6. Affaires diverses
7. Prochaine séance
8. Clôture de la séance

CE-964-2                    PROCÈS-VERBAL DE LA 963<sup>e</sup> SÉANCE                    CE-964-2

L'adoption du procès-verbal de la 963<sup>e</sup> séance tenue le 17 décembre 2002 est reportée à la prochaine séance.

CE-964-3                    AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL                    CE-964-3

La liste et les documents relatifs aux projets approuvés par la Commission des études lors de sa 963<sup>e</sup> séance ont été transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales. Les affaires découlant du procès-verbal de la 963<sup>e</sup> séance seront traitées au moment de son adoption.

CE-964-4                    INFORMATION ET QUESTIONS                    CE-964-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-964-5                    RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE                    CE-964-5

Les projets figurant aux points 5.1 à 5.8 avaient été inscrits à l'ordre du jour sous réserve de la recommandation de la Sous-commission du premier cycle; celle-ci les a approuvés lors de sa 461<sup>e</sup> séance tenue le 9 janvier dernier. Les rapports afférents de la Sous-commission ont été déposés en séance (documents A-33/964<sup>e</sup>/189.1 à 196.1).

Mme Maryse Rinfret-Raynor et M. Michel D. Laurier présentent le projet inscrit au point 5.1. Mme Maryse Rinfret-Raynor présente les projets inscrits aux points 5.2 à 5.8.

CE-964-5.1                      Faculté des sciences de l'éducation                      CE-964-5.1  
- Refonte du programme de Baccalauréat en éducation,  
enseignement en adaptation scolaire (anciennement  
*orthopédagogie*)

---

A-33/964<sup>e</sup>/189, 189.1

Le programme de B.Ed., orthopédagogie avait fait l'objet d'une première modification, approuvée par la Commission des études sur recommandation de la Sous-commission du premier cycle (CE-958-6.4, 15 janvier 2002; SCPC-455-6.4, 10 janvier 2002). Le programme modifié a été porté à l'attention du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement—CAPFE; celui-ci a demandé des ajustements au projet présenté, en regard de son approbation. Le projet révisé, présenté aujourd'hui, reformule l'appellation du programme (B.Ed., enseignement en adaptation scolaire), totalisant 120 crédits, et en précise la structure, en fonction des nouvelles exigences et objectifs du ministère de l'Éducation, comportant entre autres les mesures prévues par la Politique de l'adaptation scolaire du MEQ, établie en 1999. Dans ce contexte, le champ de pratique étant étendu aux différentes situations liées à l'adaptation scolaire (élèves en difficultés d'apprentissage, élèves présentant des difficultés de comportement, élèves présentant des incapacités intellectuelles), et devant s'appliquer aux deux ordres d'enseignement primaire et secondaire, la structure du programme modifié est définie selon un tronc commun, correspondant à la première année de cours du programme, et deux orientations (*Enseignement au primaire* et *Enseignement au secondaire*), suivies à partir de la deuxième année du programme, selon le choix de l'étudiant.

La Commission prend note des corrections techniques signalées par la Sous-commission du premier cycle dans son rapport, et à apporter au document de présentation : le paragraphe figurant en rubrique de la structure du programme se lira : «L'orientation Enseignement au primaire comprend les segments 01 et 70 avec 120 crédits dont 111 obligatoires et 9 à option. L'orientation Enseignement au secondaire comprend les segments 01 et 75 avec 120 crédits dont 114 obligatoires et 6 à option.»; le segment 01 comportera la mention «Commun aux deux orientations»; le segment 70 sera intitulé «Propre à l'orientation Enseignement au primaire»; le segment 75 sera intitulé «Propre à l'orientation Enseignement au secondaire».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la refonte du programme de Baccalauréat en éducation, enseignement en adaptation scolaire (anciennement *orthopédagogie*) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/964<sup>e</sup>/189 modifié.**

CE-964-5.2                      Faculté des arts et des sciences                      CE-964-5.2  
Règlement pédagogique facultaire  
- Modifications aux articles 2.1, 4.2, 8.6, 12.2, 13.1, 14

---

A-33/964<sup>e</sup>/190, 190.1

Les modifications proposées aux articles mentionnés du Règlement pédagogique facultaire de la Faculté des arts et des sciences visent à préciser des modalités liées aux situations de probation, de probation exceptionnelle et de changement de programme. Dans son rapport, la Sous-commission du premier cycle a considéré le caractère transitoire des modalités proposées, compte tenu du processus en cours d'harmonisation de la réglementation pédagogique; celles-ci seront revues dans ce cadre.

M. Michel Lespérance signale que l'application des modalités prévues à l'article 8.6 du Règlement pédagogique cadre, sur le jury de l'évaluation, pose des difficultés dans certaines facultés; cette problématique sera étudiée dans le cadre du processus d'harmonisation de la réglementation pédagogique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications aux articles 2.1, 4.2, 8.6, 12.2, 13.1 et 14 du Règlement pédagogique facultaire, à la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A 33/964<sup>e</sup>/190.**

CE-964-5.3	Faculté des arts et des sciences École de bibliothéconomie et des sciences de l'information - Modifications au programme de Certificat en archivistique	CE-964-5.3
<hr/>		
A-33/964 <sup>e</sup> /191, 191.1		

Les modifications au programme de Certificat en archivistique portent sur la structure et le répertoire de cours du programme, en vue d'y intégrer et d'augmenter les connaissances et contenus liés aux technologies de l'information (principalement les instruments technologiques de création, traitement, circulation et exploitation de l'information utilisée par les organisations).

Dans son rapport, la Sous-commission du premier cycle a indiqué des corrections techniques à apporter au document de présentation : dans la description du cours ARV 1050, la liste des concomitants est supprimée et remplacée par la mention suivante : «Remarque : / Ce cours est préalable ou concomitant à tous les cours du programme»; dans la description du cours ARV 3052, la mention du concomitant est supprimée et remplacée par la mention suivante : «Remarque : / Préalable : 15 crédits de cours ARV».

À la suite d'une question de M. Luc Giroux, sur la nature des ressources additionnelles requises, indiquées dans le formulaire, Mme Rinfret-Raynor mentionne que les précisions apportées par l'EBSI au moment de l'étude du projet rendaient compte de ressources et d'expertises déjà en place ou assurées par l'engagement de chargés de cours, et indiquaient qu'il n'y avait pas lieu de procéder à l'ajout de nouveaux professeurs; cette information devra être vérifiée auprès de la Faculté des arts et des sciences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au programme de Certificat en archivistique, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/964<sup>e</sup>/191 modifié.**

CE-964-5.4 Faculté des arts et des sciences CE-964-5.4  
Direction des programmes de langues et de cultures  
anglaise et étrangères—DPLCAE  
- Modifications au programme de Mineur en études néo-helléniques

---

A-33/964<sup>e</sup>/192, 192.1

La modification du programme de Mineur en études néo-helléniques découle de la création du Centre interuniversitaire d'Études néo-helléniques de Montréal—CIENHM, et laquelle a donné lieu à l'établissement d'un programme conjoint d'études néo-helléniques offert par les trois universités concernées, soit l'Université de Montréal (Faculté des arts et des sciences), l'Université McGill (Faculté des arts) et l'Université Concordia (Faculté des arts et des sciences). La structure et le répertoire de cours du programme facultaire de Mineur ont ainsi été modifiés en conséquence.

Dans son rapport, la Sous-commission du premier cycle a constaté qu'en regard du contexte du programme conjoint, l'admission des candidats sera effectuée en fonction des normes d'admissibilité propres à chacune des facultés des institutions concernées; dans ce cadre, la Sous-commission a signalé la nécessité que la FAS s'entende préalablement avec les autres facultés participantes sur les modalités d'application des réglementations pédagogiques respectives.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au programme de Mineur en études néo-helléniques, à la Direction des programmes de langues et de cultures anglaise et étrangères—DPLCAE de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/964<sup>e</sup>/192.**

CE-964-5.5 Faculté des arts et des sciences CE-964-5.5  
Département de philosophie  
- Modifications aux programmes de B.A. spécialisé,  
de Majeur et de Mineur en philosophie

---

A-33/964<sup>e</sup>/193, 193.1

Des pages à substituer au document A-33/964<sup>e</sup>/193 ont été distribuées en séance, sur les éléments du dossier de présentation relatifs aux lignes directrices et aux objectifs du projet de la réforme des programmes mentionnés.

La modification des programmes de B.A. spécialisé, de Majeur et de Mineur en philosophie présente un réaménagement important de la structure et du répertoire de cours de ces programmes, défini selon des objectifs et lignes directrices voulant favoriser l'acquisition d'une formation de base solide, mais également étendue en fonction des quatre axes d'études définis par le Département (base et histoire de la philosophie, éthique et philosophie politique, philosophie et sciences humaines, philosophie et pensée scientifique). Le programme de Baccalauréat comporte également un bloc important de cours de langues.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la modification aux programmes de B.A. spécialisé, de Majeur et de Mineur en philosophie, au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/964<sup>e</sup>/193 modifié.**

CE-964-5.6

Faculté des arts et des sciences  
- Modifications au programme de Baccalauréat  
spécialisé en études internationales

CE-964-5.6

---

A-33/964<sup>e</sup>/194, 194.1

La modification du programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales découle de l'évaluation de ce programme à la suite de sa création, et propose des réaménagements propres à faciliter le cheminement des étudiants; en regard d'une préoccupation présentée par la Sous-commission du premier cycle, il a été précisé que le cheminement dans le programme est assuré par des modalités spécifiques selon l'orientation suivie. Le projet comporte également la création de l'orientation *Développement international* (segments 01 et 70, avec 27 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 0 crédit au choix).

Donnant suite à une demande de la Sous-commission, la description du cours INT 1000—*Introduction aux études internationales* est modifiée comme suit : «Initiation aux méthodes de travail propres à l'étude des phénomènes internationaux : recherche bibliographique, définition d'une problématique, analyse de documents et de données, présentation d'un travail. Orientation.». Dans son rapport, la Sous-commission a également suggéré que des échanges aient lieu entre les responsables du programme et la direction du programme de B.A.A. de l'École HEC MONTRÉAL, sur la possibilité d'enrichir la composition du bloc 70 C par l'ajout de cours d'administration offerts par l'École.

À la suite d'une intervention de M. Jean-Marc Charron sur la pertinence d'inclure dans un programme en études internationales des contenus liés aux grandes traditions religieuses, et en regard de l'ouverture et de la disponibilité des expertises de la Faculté de théologie, il est convenu de signaler au Comité de gestion du programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales de vérifier avec celle-ci la possibilité d'introduire un cours sur cette problématique dans la structure du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales, incluant la création de l'orientation *Développement international* dans le cadre du programme, à la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/964<sup>e</sup>/194 modifié.**

**Dans le cadre de son approbation, la Commission des études demande au Comité de gestion du programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales de vérifier, en collaboration avec la Faculté de théologie, la possibilité d'introduire un cours sur les grandes traditions religieuses dans la structure du programme.**

CE-964-5.7      Faculté des arts et des sciences      CE-964-5.7  
Département de sociologie  
- Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé,  
de Majeur et de Mineur en sociologie, et au programme de  
Baccalauréat bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

---

A-33/964<sup>e</sup>/195, 195.1

Les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sociologie, et au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie portent sur la structure et le répertoire de cours de ces programmes, en regard de la création de deux orientations dans le cadre du programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie, soit l'orientation *Relations ethniques, immigration et racisme* (comprenant les segments 01 et 74, avec 39 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix), et l'orientation *Santé et société* (comprenant les segments 01 et 75, avec 45 crédits à option et 6 crédits au choix).

Dans son rapport, la Sous-commission du premier cycle suggère que des échanges aient lieu entre les responsables du programme et la Faculté de l'éducation permanente, sur la possibilité d'ajouter des cours de sigle PPL dans le bloc 70 C du segment 74 du programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie (orientation *Relations ethniques, immigration et racisme*).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sociologie, et au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie, incluant la création de l'orientation *Relations ethniques, immigration et racisme* et de l'orientation *Santé et société* dans le cadre du programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie, au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/964<sup>e</sup>/195.**

CE-964-5.8      Faculté des arts et des sciences      CE-964-5.8  
Service d'accueil et de gestion des études  
- Modifications au programme de Baccalauréat  
120 crédits, Structure d'accueil

---

A-33/964<sup>e</sup>/196, 196.1, 196.2

Un document complémentaire a été déposé en séance, sur la fiche des conditions d'admissibilité au programme modifié (document A-33/964<sup>e</sup>/196.2).

La modification au programme de Baccalauréat 120 crédits, Structure d'accueil propose l'ajout d'un segment de formation générale (propédeutique) [segment 01, constitué d'un bloc de cours à option indiquant un minimum de 0 et un maximum de 12 crédits], afin de permettre un cheminement individualisé dans ce programme, en regard du cheminement scolaire antérieur des diverses catégories de candidats ainsi que de leurs objectifs de formation.

La recommandation de la Sous-commission du premier cycle propose une approbation de principe du projet présenté, compte tenu que les modalités définies feront l'objet de vérifications et d'ajustements auprès du Service d'accueil et de gestion des études et du Registrariat, pouvant donner lieu à la présentation de nouvelles propositions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve le principe des modifications au programme de Baccalauréat 120 crédits, Structure d'accueil, au Service d'accueil et de gestion des études de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents A-33/964<sup>e</sup>/196 et A-33/964<sup>e</sup>/196.2.**

CE-964-6                    AFFAIRES DIVERSES                    CE-964-6

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-964-7                    PROCHAINE SÉANCE                    CE-964-7

La prochaine séance aura lieu le 11 février 2003, à 14 heures.

CE-964-8                    CLÔTURE DE LA SÉANCE                    CE-964-8

La séance est levée à 14 heures 45.

Adopté le 18 mars 2003 – Délibération CE-966-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance